

La force d'un réseau

Notre réseau accompagne les Scop dans toutes les étapes décisives de leur création et de leur développement. Il assure également la représentation et la promotion des valeurs coopératives auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux, à la fois au niveau local et national.

> **Le Congrès national** réunit tous les 4 ans les coopératives adhérentes, représentées par des délégués. Il fixe la politique générale du Mouvement et élit le président, désigne les membres du Comité exécutif ainsi que les présidents de la Commission d'arbitrage et la Commission de contrôle.

> **Le Conseil national** rassemble, tous les 6 mois, 62 conseillers élus par les Unions régionales. Il veille à la mise en application de la politique fixée par le Congrès et vote le budget du Mouvement. Il valide les comptes, l'admission et la radiation des Scop.

> Le président & le Comité exécutif

Composé de 5 à 9 membres, se réunissant une fois par mois. Supervise l'administration et la gestion de la Confédération générale des Scop.

> **La Direction nationale** réunit tous les 3 mois le Comité exécutif, les présidents d'UR, les Fédérations et les établissements financiers. Elle assure le suivi de la politique du Mouvement et sa bonne application dans les régions.

> La Confédération générale des Scop

Assure la représentation nationale du Mouvement auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux.

Elle anime, coordonne et appuie le réseau dans tous les domaines juridique, financier, lobbying, innovation, communication, etc.

La CG Scop est composée d'une équipe de salariés permanents et dirigée par le Comité exécutif.

> Les Unions régionales

Alsace Lorraine Champagne-Ardenne > Aquitaine > Auvergne > Bourgogne Franche-Comté > Ile-de-France-Centre Orléanais Haute-Normandie Dom-Tom > Languedoc-Roussillon > Limousin Berry > Midi-Pyrénées > Nord-Pas-de-Calais Picardie > Ouest > Paca Corse > Poitou-Charentes > Rhône-Alpes

Une équipe de permanents assure le suivi des actions de chaque UR et est supervisée par un bureau et un conseil d'administration, composés d'élus Scop de la région.

> Les Fédérations de métiers

BTP > Communication > Industrie

Une équipe de permanents assure le suivi des actions de chaque fédération et est supervisée par un bureau et un conseil d'administration, composés d'élus Scop de la profession.

> **La Commission de contrôle** vérifie la bonne tenue des comptes confédéraux.

> **La Commission d'arbitrage** arbitre les litiges au sein du Mouvement.

> L'Union Sociale

Une équipe de salariés permanents, sous la direction d'un bureau et d'un conseil d'administration composé de membres élus de Scop, veille à la bonne gestion des prestations sociales des salariés Scop et de leur famille.